



Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : Médecine intensive

Type de formation : Diplôme Inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : 2004

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université Lyon, Université Saint-Etienne, Université Marseille, Université Nice, Université Montpellier, Université Clermont-Ferrand, Université Grenoble Alpes

Responsable pédagogique : **Pr. Carole SCHWEBEL**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel et distanciel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Regrouper dans un enseignement unique les approches physio-pathologiques, diagnostiques et thérapeutiques

Concernant des états pathologiques dont la sévérité actuelle ou prévisible à une échéance proche

Demandant une prise en charge médicale rapide, intense et poursuivie plusieurs heures

Pour prévenir ou s'opposer à des risques évolutifs mettant en jeu le pronostic fonctionnel ou vital.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Docteur en médecine Français ou Étrangers diplômés, ayant un intérêt majeur pour la médecine d'urgence

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier E.candidat comprenant le double du diplôme de Docteur en Médecine et l'ensemble du CV médical. Entretien avec le Responsable(s) local de la formation.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : de Janv à mai

Durée de la formation : 2 ans

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 190 d'heures d'enseignement (par module de 1 semaine) soit 95 h par an

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

2 modules en présentiel :

Hématologie & Onco-hématologie, Infectiologie, Neurologie, Médecine Interne

Hémodynamique et Biostatistiques / Méthodologie

5 demi-journées en distanciel :

Hémodynamique

Digestif & Nutrition

Ethique

Neurologie

Néphrologie & Métabolisme

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

1/ Cardio-circulatoires : 20H

2/ Affections respiratoires : 18H

- 3/ Infections : 25H
- 4/ Gastro-entérologie : 15H
- 5/ Nutrition : 10H
- 6/ Neurologie : 20H
- 7/ Psychiatrie : 11H
- 8/ Rénale : 8H
- 9/ Coagulation : 9H
- 10/ Endocrinologie : 5H
- 11/ Cancéro-Hématologie : 8H
- 12/ Organisation, réglementation : 11H

Enseignement pratique : 30H

- Interprétation à partir de cas cliniques des troubles hydro-électrolytiques
- Interprétation à partir de cas cliniques des troubles acido-basiques
- Interprétations à partir de cas cliniques d'examens TDM thoraciques
- Interprétations à partir de cas cliniques d'examens TDM crâniens
- Interprétations à partir de cas cliniques d'examens TDM abdominaux
- Interprétations à partir de cas cliniques de l'ECG
- Démonstrations de la réalisation et de l'interprétation d'échographie transthoracique
- Démonstrations de la réalisation et de l'interprétation de Doppler veineux
- Démonstrations de la réalisation et de l'interprétation d'échographie abdominale
- Conduite à tenir devant une hémorragie digestive à partir d'observations cliniques
- Mise en œuvre de la ventilation non-invasive
- Voie aérienne artificielle : intubation, trachéotomie
- Pratique sur modèle bipulmonaire à mécanique variable de la ventilation mécanique.

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 12 mois

Période du stage :

Modalité de stage : stage pratique :

Effectués dans au moins 2 services différents de surveillance continue ou soins intensifs ou réanimation, validés par le conseil pédagogique du diplôme.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Oui

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : non

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Écrit : épreuve de 3 heures, portant sur quatre questions rédactionnelles ou cas cliniques notés chacun sur 15

Oral : entretien avec au moins 2 membres de la Commission pédagogique inter-régionale, noté sur 40

Absences aux examens :

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Avoir assisté à l'enseignement théorique et pratique

Avoir au moins la moyenne de 30/60 pour l'épreuve écrite et 20/40 pour l'épreuve orale

Avoir satisfait aux stages

Avoir remis le mémoire jugé recevable par le conseil pédagogique au plus tard dans les 24 mois suivant la fin de l'enseignement théorique.

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 620 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 910€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.